



POUR LES RETRAITES IL Y A ETAT D'URGENCE

Les organisations syndicales de retraité(e)s du département de l'Ain **CGT - FO – CFTC - CFE-CGC - FSU - SOLIDAIRES** et l'association **LSR** ont décidé d'amplifier la mobilisation commencée le

3 Juin 2014 et de faire du **10 MARS** une nouvelle journée d'action.

Pour une revalorisation significative et immédiate des pensions et des retraites complémentaires, elles exigent que soit pris en compte leurs revendications qui ne sont pas utopiques mais doivent simplement leur permettre de vivre dignement leur retraite.

Ecrasés par toutes les augmentations de charges depuis ces dernières années (alimentation, impôts, TVA, CASA, loyers, électricité et gaz, etc....). Les retraités n'en peuvent plus.

Autre inquiétude, c'est le risque prochain d'une remise en cause du calcul des pensions de réversion.

Elle procure en moyenne 645 € par mois et concerne 89 % de femmes, celles qui justement perçoivent déjà les plus petites retraites.

A partir de 2019, l'AGFF, qui finance les retraites complémentaires de 62 ans et 67 ans, doit disparaître. De nombreux salariés devront prolonger leur période d'activité jusqu'à 67 ans pour percevoir leur pension complémentaire.

De plus en plus de retraités hésitent à se soigner par manque d'argent, à cause des dépassements d'honoraires ou n'ayant pas les moyens de se payer une assurance complémentaire.

Le pouvoir d'achat, depuis 1993, est en constante régression.

Les ressources existent...en 2014, les exonérations fiscales ont représenté 20 milliards d'euros !

La fraude fiscale prive chaque année notre pays de 60 à 80 milliards d'euros.

NOUS REVENDIQUONS

- 1) L'INDEXATION DES PENSIONS SUR L'EVOLUTION DU SALAIRE MOYEN ET NON SUR LES PRIX
- 2) AUCUNE PENSION INFÉRIEURE AU SMIC POUR UNE CARRIÈRE COMPLÈTE
- 3) LE RETOUR A UNE REVALORISATION ANNUELLE DES PENSIONS AUX 1^{er} JANVIER EN PRENANT EN COMPTE DE L'EVOLUTION DES SALAIRES
- 4) DE NE PAS TOUCHER AUX PENSIONS DE REVERSION
- 5) DE SUPPRIMER LA FISCALISATION DE LA BONIFICATION DES 3 ENFANTS ET PLUS
- 6) DE REINSTAURER LA 1/2 PART FISCALE AUX PARENTS ISOLES, DIVORCES OU AUX VEUFES ET VEUFES
- 7) LA SUPPRESSION DES DEPASSEMENTS D'HONORAIRES
- 8) LA MISE EN OEUVRE D'UNE VRAIE LOI SUR L'ADAPTATION DE LA SOCIETE AU VIEILLISSEMENT AVEC LA PRISE EN CHARGE DE LA PERTE D'AUTONOMIE PAR LA SECURITE SOCIALE

C'EST UN ETAT D'URGENCE SOCIAL IMMEDIAT DONT NOUS AVONS BESOIN

Nous ne pouvons plus nous laisser faire

Pour cela, MOBILISONS-NOUS MASSIVEMENT

RASSEMBLEMENT le JEUDI 10 MARS 2016 à 10 h

Devant la Préfecture

SOYONS NOMBREUX

L'INTERSYNDICALE